



La Réunion-Mayotte

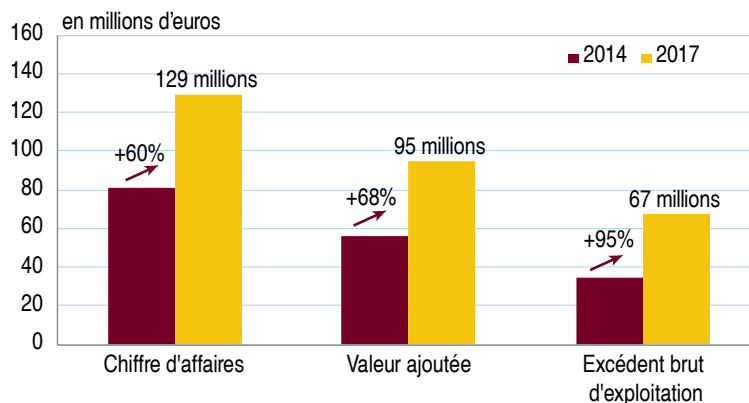
État des lieux de la pêche australe en 2017 Une activité à forte valeur ajoutée, mais très dépendante du prix de vente

En trois ans, le chiffre d'affaires des armements de pêche australe s'est accru de 60 % et s'élève en 2017 à 129 millions d'euros. Dans le même temps, l'emploi salarié des armements a progressé de 13 % : ils mobilisent 350 salariés, dont deux tiers vivent à La Réunion. Au total, la pêche à la légine et à la langouste génère 630 emplois en équivalent temps plein (ETP) en France, dont 570 à La Réunion. En particulier, 100 emplois en ETP sont générés indirectement par les 24 millions d'euros de commandes des armements et 80 emplois sont induits sur le territoire français par les dépenses de consommation des ménages concernés. La pêche australe constitue, à plus forte raison encore en 2017 avec la hausse des cours, une activité à forte valeur ajoutée (95 millions d'euros) et le secteur dégage un taux de marge élevé (79 % contre 67 % en 2014). Cette marge importante permet notamment de financer les investissements, pour l'achat de navires principalement (6 millions d'euros d'investissements chaque année en moyenne de 2000 à 2017).

Antonin Creignou (Insee)

L'exploitation halieutique des Zones économiques exclusives (ZEE) des terres australes françaises, éloignées de 3000 km de La Réunion, constitue un secteur phare des exportations réunionnaises. Ces zones maritimes sont riches en légines australes dans les eaux de Kerguelen et de Crozet et en langoustes autour des îles Saint-Paul et Amsterdam. En accord avec la réglementation, ces espèces exclusivement pêchées par des entreprises françaises sont débarquées à La Réunion. La quasi-totalité de la pêche à la légine est ensuite exportée (98 %), principalement vers l'Asie.

1 Le chiffre d'affaires de la pêche australe augmente de 60 % en trois ans
Valeurs et évolutions des principaux agrégats comptables en 2014 et 2017



Source : DGFiP ; traitements Insee

Un chiffre d'affaires volatil, très dépendant des cours

En 2017, la pêche à la légine et à la langouste dans les ZEE des Terres australes françaises dégage un chiffre d'affaires de 129 millions d'euros (figure 1). Entre 2014 et 2017, le chiffre d'affaires des armateurs a crû de

60 %, soit + 48 millions d'euros. Toutefois, il dépend fortement des Totaux Admissibles de Captures (TAC), qui sont restés stables ces dernières années, et du prix de vente de ces deux espèces.

Dans un objectif de développement durable, le Préfet, l'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), fixe chaque année des TAC répartis ensuite en quotas entre armateurs, détenteurs

d'une autorisation de pêche. Pour la légine, ils ont légèrement progressé entre 2014 et 2017 : 6 140 tonnes en 2017 contre 6 000 tonnes en 2014 (figure 2). Cette tendance n'est néanmoins pas continue, avec une baisse à 5 915 tonnes en 2018.

Dans le même temps, le prix de vente de la légine s'est envolé : le kilogramme de légine s'exporte à 19 euros en 2017, contre 12 euros en 2014. C'est l'un des poissons les plus chers sur le marché international, mais son cours est volatil dans le temps : si le prix de vente augmente globalement depuis 10 ans (son prix a triplé), il est redescendu à 17 euros le kilo en 2018.

Une pêche à forte valeur ajoutée

En 2017, la pêche à la légine et à la langouste dans les ZEE des Terres australes françaises est une activité à forte valeur ajoutée : 95 millions d'euros, soit un taux de valeur ajoutée de 73 %. Celle-ci s'obtient après déduction des consommations intermédiaires nécessaires à l'exercice de l'activité de pêche (achat de carburants, entretien des navires, etc.) du chiffre d'affaires. Ainsi, pour 100 euros de chiffre d'affaires, les pêcheries australes dégagent en définitive 73 euros de valeur ajoutée.

En outre, ce taux de valeur ajoutée est en croissance, trois points de plus en 2017 qu'en 2014 et nettement supérieur au taux de valeur ajoutée de l'ensemble de la pêche en mer française (46 % en 2016, figure 3). L'augmentation contenue des consommations intermédiaires entre 2014 et 2017 – notamment du fait du carburant moins cher en 2017 qu'en 2014 – explique ainsi cette hausse du taux de valeur ajoutée. En conséquence, la valeur ajoutée générée par les armateurs a augmenté plus fortement encore que le chiffre d'affaires entre 2014 et 2017 : + 68 % contre + 60 % pour le chiffre d'affaires.

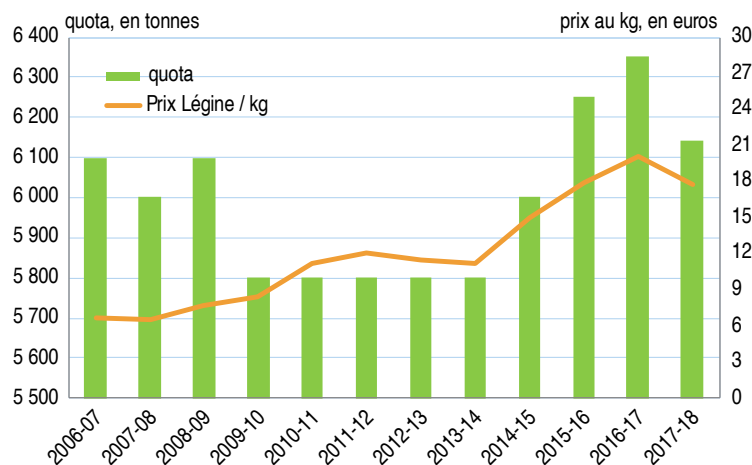
La marge des armateurs a quasiment doublé entre 2014 et 2017

En 2017, les armateurs de la pêche australe dégagent un **excédent brut d'exploitation** de 67 millions d'euros. Le taux de marge des armateurs en 2017 atteint donc 79 % : pour 100 euros de valeur ajoutée dégagée, 79 sont réservés pour financer notamment le capital immobilisé des entreprises (navires, outillage de pêche, etc.). Le **taux de marge** illustre schématiquement comment la valeur ajoutée se partage entre les deux principaux facteurs de production que sont le travail et le capital. La masse salariale s'étant accrue à un rythme moins soutenu que la valeur ajoutée entre 2014 et 2017, la marge des armateurs a quasiment doublé en trois ans et leur taux de marge a ainsi progressé de 12 points.

Le taux de marge de la pêche australe est deux fois plus élevé que pour la pêche en mer en France (39 %). Par ailleurs, la pêche à la légine et à la langouste dans les ZEE des Terres australes

2 Le prix de vente de la légine a pratiquement triplé en dix ans

Quota de pêche et prix de vente de la légine de 2007 à 2017



Source : TAAF

françaises génère 15 % de la marge totale de la pêche maritime française.

112 millions d'euros d'investissements de 2000 à 2017

L'important niveau de marge des entreprises réunionnaises de pêche dans les ZEE des Terres australes françaises leur permet tant de financer des **investissements** que de rembourser des emprunts passés. Les montants investis par les armements sont en effet particulièrement élevés, au moment de l'achat ou du renouvellement de la flotte, mais aussi pour construire des infrastructures comme des entrepôts frigorifiques notamment (figure 4). L'éloignement et l'isolement des Terres australes françaises et des conditions climatiques extrêmes obligent ainsi les armateurs à utiliser des navires spécifiques, qui ont une durée d'exploitation d'environ quinze ans. Jusqu'en 2017, un mécanisme de défiscalisation permettait néanmoins de réduire partiellement le coût des achats de navires.

De 2000 à 2017, 112 millions d'euros d'investissements ont été réalisés pour la pêche à la légine, soit 6 millions par an en moyenne. Les achats de navires concentrent à eux seuls 97 millions d'euros d'investissements.

Le coût d'achat ou d'adaptation des navires a fortement augmenté en 18 ans. Les armateurs souhaitent en effet disposer pour leurs navires de nouveaux matériels, de systèmes de propulsion améliorés et d'équipements spécifiques destinés à améliorer la sécurité du personnel et à mieux prendre en compte des contraintes environnementales. Entre 2001 et 2007, 44 millions d'euros ont été investis pour l'achat ou l'adaptation de six navires, alors qu'entre 2009 et 2017, 53 millions d'euros sont investis pour le renouvellement de seulement trois navires. L'investissement par navire passe alors de 7,5 millions d'euros à 18 millions d'euros en moyenne.

Hausse de l'emploi salarié des armateurs depuis dix ans

La forte valeur ajoutée générée permet aux entreprises de la pêcherie australe de rémunérer tant leur main-d'œuvre que leur capital. En 2017, les sept armateurs (Armas Pêche, Armements Réunionnais, Cap Bourbon, Compagnie Maritime des Terres Australes, Pêche Avenir, Réunion Pêche Australe et Sapmer) mobilisent 350 salariés en équivalent temps plein (ETP) pour leur activité de pêche australe. C'est 40 salariés de plus qu'en 2014 et 80 de plus que dix ans plus tôt (figure 5). Sur les trois dernières années, cette hausse de 13 % de l'emploi s'explique en partie par le fait que certains armements effectuent désormais une **marée** supplémentaire.

Parmi les salariés des armateurs, les deux tiers embarquent sur les navires (marins pêcheurs, mécaniciens, cuisiniers, officiers et cadres navigants, etc.), tandis que les autres travaillent à terre (personnel administratif et de soutien). La majorité des salariés sont en contrat à durée indéterminée. Les armements ont aussi recours à des emplois intérimaires pour faire face à certains pics de charge d'activité, au moment du débarquement de la marchandise (11 % des salariés en ETP).

Les salariés marins viennent d'horizons divers : la majorité vit à La Réunion (65 %), un quart des salariés sont étrangers (des Ukrainiens, des Indonésiens, des Malgaches, des Russes, etc.) et un sur dix vient de métropole (essentiellement des cadres navigants). La formation de cadres dans le secteur de la pêche est peu développée à La Réunion.

La pêche australe génère 450 emplois directs

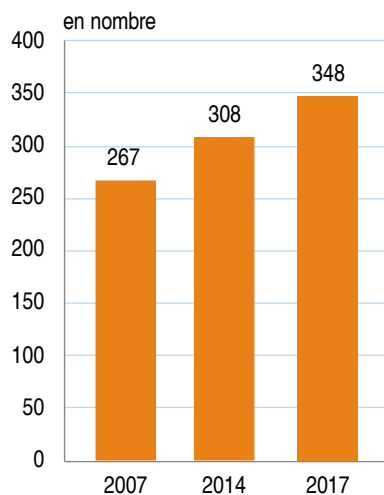
La pêche à la légine et à la langouste dans les ZEE des Terres australes françaises mobilise 450 emplois directs en ETP. Aux 350 salariés « pêcheurs » en 2017 s'ajoutent en effet une

centaine d'emplois administratifs et de soutien nécessaires à l'activité de pêche australe. Il s'agit notamment du personnel de surveillance des pêches : des militaires (marins et gendarmes embarqués à bord des frégates de la marine nationale, de l'Astrolabe ou de l'Osiris) et des douaniers. D'autres acteurs interviennent dans cette surveillance : le groupement d'intérêt économique (GIE PLRH) qui arme l'Osiris ; le Syndicat des armements réunionnais de palangriers congélateurs (SARPC), le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) et les Affaires maritimes de la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI), qui organisent les missions du navire de patrouille l'Osiris. Cette surveillance s'est mise en place dans les années 2000, alors que la pêche illégale représentait une ponction environ trois fois supérieure à celle de la pêche autorisée dans les eaux de Kerguelen et de Crozet.

La plupart des pêcheries (colin de Kerguelen, colin austral, poisson des glaces) ont été arrêtées dans les années 90, car les stocks avaient atteint un niveau trop faible pour permettre un renouvellement satisfaisant. La reconstitution récente des stocks n'a pas permis le redémarrage de ces pêcheries pour des raisons économiques ou environnementales. En effet, la pêche australe s'effectue désormais au sein d'une réserve naturelle marine et est encadrée par des mesures de conservation strictes (prescriptions techniques, contrôles des débarquements, interdiction d'usage de certains engins de pêche...). En particulier, un contrôleur de pêche, comptabilisé dans l'emploi direct, représente le Préfet, l'administrateur supérieur des TAAF, à bord de chaque navire de pêche exerçant son activité dans les eaux des îles Australes. Il contrôle le respect de la réglementation et participe à la collecte d'informations sur les ressources halieutiques.

5 Les armateurs mobilisent 40 salariés en plus en 2017 qu'en 2014

Évolution du nombre d'emplois directs des armements de 2007 à 2017



Source : Insee, Clap ; données fournies par les armateurs ; traitements Insee.

Au sein de la collectivité des TAAF des agents essentiellement issus de la direction de la pêche et des questions maritimes et de la direction de l'environnement se consacrent à plein temps à des problématiques liées à la pêche australe. D'autres agents du siège de la collectivité des TAAF y contribuent également pour une partie de leur temps de travail (médecins, service des affaires juridiques, etc.). Ils sont comptabilisés à hauteur du temps consacré.

3 Le taux de marge des armateurs de pêche australe augmente de 12 points en trois ans

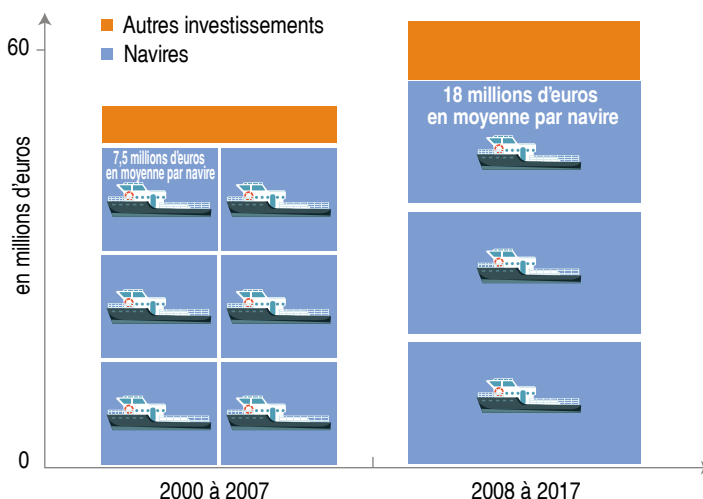
Principaux ratios comptables de la pêche australe

	Pêche australe à La Réunion en 2014	Pêche australe à La Réunion en 2017	Pêche en mer En France en 2016
	en %		
Taux de valeur ajoutée	70	73	46
Taux de marge	67	79	39

Source : DGFIP, traitements Insee.

4 97 millions d'euros d'investissements depuis 2000 pour l'achat de navires

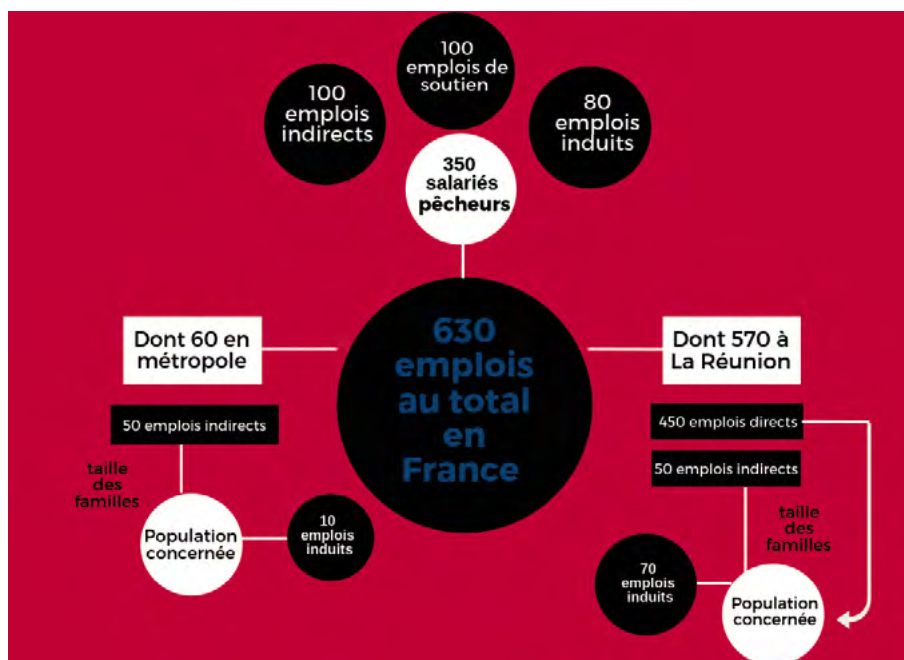
Montant des investissements de 2000 à 2017



Source : DGFIP ; données fournies par les armateurs ; traitements Insee.

6 180 emplois indirects et induits en France

Nombre d'emplois directs, indirects et induits par la pêche à la légine et la langouste dans les terres australes françaises en 2017 (ETP)



Sources : Insee, Clap ; données fournies par les armateurs ; traitements Insee.

en 2017 génèrent du chiffre d'affaires auprès de leurs 850 prestataires et par conséquent de l'emploi dans les secteurs d'activité concernés (ventes de carburant, services administratifs ou de soutien, réparation, etc.) : 50 emplois indirects à La Réunion et autant en métropole.

En 2017, 12,2 millions d'euros de commandes sont réalisés auprès de 450 entreprises localisées à La Réunion. Environ un tiers correspondent à de l'achat de carburant. Au regard de l'ensemble des ventes de carburant à La Réunion, les commandes de la pêche australe pèsent très peu dans le chiffre d'affaires réunionnais de ce secteur. Par conséquent, les commandes des entreprises de pêche australe génèrent deux emplois indirects dans le domaine de la vente de carburant. Ensuite, les armateurs ont recours à La Réunion à des prestations d'entreprises industrielles et administratives pour respectivement 1,1 million d'euros et 0,8 million d'euros, ainsi qu'à l'essentiel de leur besoin de services de transport (pour 1,3 million d'euros).

En métropole, les armateurs dépensent 11,8 millions d'euros auprès de 430 fournisseurs. Ils dépensent en métropole autant qu'à La Réunion pour leurs besoins administratifs ou industriels, mais recourent à des produits d'assurance et financiers métropolitains (pour 2 millions d'euros). Pour une large majorité, ces commandes pèsent peu dans l'activité de ces entreprises réunionnaises ou métropolitaines : elles ne représentent plus de 20 % du chiffre d'affaires que pour quatre d'entre elles.

La consommation des ménages des salariés directs et indirects de la pêche australe génère en sus 80 emplois induits, dont 70 à La Réunion. L'emploi induit se concentre donc sur l'île. En effet, la majorité des salariés et de leur famille vivent, et donc consomment, à La Réunion.

En plus des dépenses courantes (24 millions d'euros en 2017), les 6 millions d'euros d'investissements réalisés en moyenne annuelle par les armateurs permettent aussi le maintien et la création d'emplois, principalement dans le secteur de la construction

navale et de ses fournisseurs associés. Toutefois, la grande majorité de ces emplois, qui travaillent au sein de groupes d'entreprises de plus en plus internationalisés, ne sont pas localisés en France. ■

Le poids de la pêche australe dans la pêche en mer française et réunionnaise

En 2016, la pêche à la légine et à la langouste dans les ZEE des Terres australes françaises pèse pour 8 % de la valeur ajoutée nationale dégagée par le secteur de la pêche en mer en 2016. En comparaison, la Bretagne contribue pour 29 % à la valeur ajoutée de la pêche en mer nationale.

La pêche australe représente par ailleurs 79 % de la valeur ajoutée créée par la pêche en mer à La Réunion en 2016, le cinquième restant étant dégagé pour l'essentiel par l'activité thonière. Elle contribue pour 1,2 % à la valeur ajoutée des entreprises marchandes de La Réunion.

Définitions

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, ou **marge**, est égal à la valeur ajoutée diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Le taux de marge rapporte ainsi l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée diminuée des impôts moins subventions sur la production.

Le même terme « **taux de marge** » est souvent employé pour désigner des ratios différents. Dans cette étude, comme dans les comptes nationaux, il correspond au ratio EBE/VA et non au ratio EBE/CA également appelé taux de marge en comptabilité d'entreprise.

Les **investissements** corporels sont les investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels...).

Une **marée** correspond à une campagne de pêche entre le départ et le retour du bateau au port. Elle dure généralement trois mois pour la pêche dans les ZEE des Terres australes françaises.

Méthode

Les **emplois directs** correspondent aux emplois dédiés principalement à la pêche à la légine et à la langouste au sein des sept entreprises de pêche australe (Armas Pêche, Armements Réunionnais, Cap Bourbon, Compagnie Maritime des Terres Australes, Pêche Avenir, Réunion Pêche Australe et Sapmer), auxquels s'ajoutent les emplois également dédiés à cette activité au sein des services administratifs et de soutien (TAAF, Douanes, Marine nationale, contrôleur de pêche). Le périmètre des emplois directs est défini en concertation entre l'Insee et la collectivité des TAAF. Une partie des salariés de l'entreprise Sapmer ne sont pas comptabilisés, car ils se consacrent à l'activité thonière, hors du champ de cette étude.

Les **emplois indirects** correspondent aux emplois liés aux commandes des armateurs de pêche australe auprès des entreprises sous-traitantes, à La Réunion ou dans d'autres départements français. Ces emplois sont estimés à partir des montants des commandes fournis par les armements à la collectivité des TAAF. Le volume d'emplois est estimé en s'appuyant sur la proportion des commandes dans l'activité de l'entreprise fournisseuse : la part des emplois du prestataire concerné par les commandes des armements est égale à la part des commandes de ces armements dans le chiffre d'affaires du prestataire. Cette méthode sous-évalue légèrement l'emploi lié à la sous-traitance en cascade.

Enfin, les **emplois induits** correspondent aux emplois générés par la consommation des ménages dont au moins un des membres est comptabilisé dans l'emploi direct ou indirect. L'emploi induit dépend du lieu de résidence des salariés.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Insee La Réunion - Mayotte

Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédactrice en chef :
Julie Boé

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- Creignou A., Duplouy B., « La pêche australe à La Réunion - Une activité emblématique à la pointe des exportations réunionnaises », *Insee Analyses La Réunion* n°30, décembre 2017 ;
- Site internet de la collectivité des terres australes et antarctiques françaises
- Perillo T., « L'impact économique des TAAF sur La Réunion : environ 200 emplois et l'essentiel de la pêche », *Économie de La Réunion* n° 113, juillet 2002 ;
- Perrain D., Lofti A. et Ardoino M., « L'économie bleue à La Réunion : des potentiels variés et des atouts à exploiter », *ledom Note Expresse* n° 467, septembre 2017.

